



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE REGION POITOU-CHARENTES

7^{ème} Appel à projets :

**Accompagnement des démarches
« Agenda 21 local » de Poitou-Charentes
en 2015**

DOSSIER DE CANDIDATURE

Candidature à envoyer au plus tard le : 31 mars 2015

(dossier réservé aux collectivités territoriales et E.P.C.I.¹ compétents)

1

Établissement Public de Coopération Intercommunale

Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes
15 rue Arthur Ranc – CS 60539 – 86020 POITIERS CEDEX
www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

1

I. Présentation de la collectivité porteuse de l'Agenda 21 local

Identification de la collectivité

Dénomination officielle : Mairie d'Angoulême
Appellation d'usage: Ville d'Angoulême
Statut juridique : Collectivité
Adresse : 1 place de l'Hôtel de Ville, CS 42216
Code postal : 16022 Ville : Angoulême
Téléphone : 05 45 38 71 48
Courriel : e.ortholan@mairie-angouleme.fr
Site Internet : www.angouleme.fr

Identification du représentant légal

Nom et prénom : BONNEFONT Xavier
Qualité : Maire
Téléphone : 05 45 38 70 00 Courriel : x.bonnefont@mairie-angouleme.fr

Identification de l' élu en charge de la démarche Agenda 21 local

Nom et prénom : MONIER Pascal
Qualité : Adjoint à l'Urbanisme, prospective, stratégie urbaine et développement durable
Téléphone : 05 45 38 70 00 Courriel : p.monier@mairie-angouleme.fr

Identification de l'agent en charge de la démarche Agenda 21 local

Nom et prénom : ORTHOLAN Elisabeth
Qualité : Mission développement durable
Téléphone : 05 45 38 71 48 Courriel : e.ortholan@mairie-angouleme.fr

Caractéristiques de la collectivité

Nombre d'habitants :	42242	Superficie du territoire : (en km ²)	21,85km ²
----------------------	-------	---	----------------------

Compétences obligatoires		Champs d'actions de la démarche Agenda 21 (oui / non / à voir)
Etat Civil, Elections		oui
Action sociale (CCAS)		oui
Education jeunesse		oui
Petite enfance		oui
Sport		oui
Culture		oui
Urbanisme		oui
Gestion voirie		oui
Espaces verts		oui
Tranquillité publique		Non
Cimetières		oui
Stationnement		oui
Commerces-Marchés		oui
Compétences optionnelles	Date de prise de la compétence (date de délibération)	Champs d'actions de la démarche Agenda 21 (oui / non / à voir)

Documents de planification du territoire

Préciser les documents de planification (carte communale, PLU, SCOT, Plan de Déplacement, Plan Énergie Climat Territorial, Plan Local de l'Habitat, Écoquartiers, etc) s'appliquant sur le territoire qui font l'objet d'une articulation (phasage ou de travaux communs) avec la démarche Agenda 21 local.

Détailler leur état d'avancement : phase d'élaboration, révision en cours, date d'approbation, etc.

Schéma de Cohérente territoriale

Le Syndicat mixte de l'Angoumois, regroupant 4 EPCI et 38 communes pour un bassin de vie de 140 000 habitants, a pour mission l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Procédure lancée en 2010, le SCOT de l'Angoumois a été approuvé le 10 décembre 2013. Il est exécutoire depuis le 17 février 2014.

L'articulation de l'agenda 21 et du SCOT se fait notamment sur le volet biodiversité. L'Atlas de la biodiversité communale engagé en février 2014 à Angoulême va nourrir et décliner les réflexions du SCOT sur la trame verte et bleue.

Plan Local d'Urbanisme

La Ville d'Angoulême a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) par délibération du 9 avril 2004. Sa révision est engagée. Le projet a été arrêté en décembre 2013. L'enquête publique s'est achevée le 18 juin 2014. Approbation : 19/11/14

L'un des projets de l'agenda 21 concerne directement le volet urbanisme. Les projets se complètent sur divers sujets : mobilité, énergie, biodiversité.

Plan Climat

Le GrandAngoulême a initié un plan climat volontaire à travers le Contrat Local Initiatives climat de 2007 à 2013 en partenariat avec l'ADEME, la Région Poitou-Charentes et quatre autres territoires régionaux. Le GrandAngoulême a choisi de s'appuyer sur la démarche Cit'ergie, reconnue au niveau européen, pour structurer son Plan climat énergie territorial (PCET) Grenelle. Celle-ci a été lancée en octobre 2013 et le plan d'action 2015-2018 doit être approuvé en décembre 2014, en même temps que le bilan gaz à effet de serre Grenelle de l'agglomération.

Le GrandAngoulême poursuit l'animation de la charte climat territoriale 2012-2015 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique dont la ville d'Angoulême est aujourd'hui l'un des 53 signataires. De plus la Ville a participé en tant que site pilote à deux projets initiés par le CLIC : Mobilipro (diagnostic des déplacements professionnels) et Climat Pratic.

Plan de Déplacements Urbains

L'agglomération du GrandAngoulême est autorité compétente en matière de transports urbains. Avec plus de 100 000 habitants, le GrandAngoulême doit en tant qu'AOT, élaborer et mettre en œuvre le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération.

Un projet non approuvé avait été élaboré en 2001. Un nouveau PDU a donc été relancé en 2009 et a été arrêté en 2012. La commission d'enquête a émis un avis défavorable en décembre 2012. Six tables rondes ont été organisées en février et mars 2013 à la suite desquelles les élus communautaires ont approuvé le projet amendé en avril 2013. Cependant, un recours a été déposé devant le tribunal Administratif de Poitiers du fait de l'absence de données financières précises.

L'Agenda 21 fait écho à la démarche de PDU à travers le projet n°11 *Partager la rue*.

Plan Local de l'Habitat

Le PLH a été adopté le 20 Février 2014 et est exécutoire depuis mai 2014. La mise en œuvre du PLH est en marche (adoption de la grille de critères pour le financement des opérations de logements publics, PASS'ACCESSION...)

L'articulation de l'Agenda 21 et du PLH se fait à travers le projet n°7 *Contribuer à offrir des logements adaptés aux besoins et aux modes de vie de chacun*.

II. Présentation de la démarche Agenda 21 local engagée

Cette partie est indispensable afin que l'État puisse connaître votre démarche et ainsi juger de l'éligibilité de votre demande.

Le soutien de l'État est conditionné à l'obtention de résultats tangibles (réalisation du diagnostic, validation de la stratégie, mise en place d'actions significatives, candidature à l'appel à reconnaissance nationale du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, etc).

Intitulé du projet

Agenda 21 territorial et interne

Engagement de la collectivité dans la démarche Agenda 21 local

Date de la délibération engageant la collectivité dans la réalisation d'un Agenda 21 local : 29 avril 2008

Date de la délibération sollicitant la reconnaissance de la démarche auprès du MEDDE : 2 juillet 2013. Reconnaissance en 2013.

Origines, genèse et motivations de la démarche

Engagée depuis de nombreuses années dans une prise en compte des principes du développement durable, la Ville d'Angoulême souhaite élargir à l'ensemble de ses projets et actions l'intégration des préoccupations propres au développement durable. Le Conseil Municipal du 29 avril 2008 a approuvé l'élaboration d'un Agenda 21. Cette démarche est construite sur la base de la co-production et de la co-responsabilité.

Après une phase de diagnostic territorial co-construit avec les acteurs et habitants volontaires (2010-2011), une stratégie a été produite. Soumise à concertation elle a été déclinée en un plan d'actions opérationnelles questionnant les divers champs du développement durable. Le cadre de référence national et le cadre européen des villes durables sont intégrés à cette démarche. L'Agenda 21 comporte deux volets : territorial et interne.

Le plan d'actions de l'Agenda 21 a été approuvé à l'unanimité lors du conseil municipal du 8 Février 2013. Dès lors la mise en œuvre du plan d'actions a été engagée en impliquant élus, agents, acteurs socio-économiques et habitants.

La nouvelle équipe municipale a souhaité poursuivre et renforcer la mise en œuvre de l'Agenda 21 en articulant ses actions à celles du projet municipal.

Objectifs de l'Agenda 21

L'agenda 21 d'Angoulême est conçu comme une feuille de route qui vise à :

- Conduire l'action territoriale dans le sens du développement durable, dans les politiques publiques, les pratiques professionnelles et les relations avec les partenaires ;
- Expérimenter l'appropriation du développement durable par la municipalité ;
- Agir sur les interactions entre les différentes dimensions du développement durable ;

- Renforcer la transversalité entre les services et avec les partenaires ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs et des habitants dans un souci de co-responsabilité.

Stratégie mise en œuvre

La stratégie de l'agenda 21 est composée de 4 axes (3 portant sur le volet territorial et le dernier consacré au volet interne). Ces axes sont complétés d'objectifs.

Concernant le volet territorial 25 objectifs ont été soumis à concertation, tous ont été alimentés par des propositions d'actions concrètes. Lors d'un forum, ces objectifs ont été hiérarchisés.

13 seront donc traités sur la période 2013-2015.

Le volet interne comprend **15 projets** répartis sur quatre thématiques : les déplacements, le bien-être au travail, la réduction des déchets et la commande publique responsable.

Volet territorial :

1er axe : Une ville solidaire ici et ailleurs

Le développement durable place l'Homme au centre des préoccupations. Afin que chacun puisse s'épanouir, des solidarités actives doivent se mettre en place entre générations (présentes et à venir), habitants, quartiers et avec d'autres territoires.

- Objectif 1 : Répondre au défi énergétique
- Objectif 2 : Conforter la place importante de la jeunesse
- Objectif 3 : Lutter contre l'isolement
- Objectif 4 : Valoriser le quartier Bel Air Grand Font

2ème axe : Une ville ouverte qui valorise ses richesses

La Ville d'Angoulême ne s'entend pas comme un espace clos mais plutôt comme un territoire d'ouverture. Ses richesses sont valorisées à travers cette ouverture : patrimoine naturel, culturel, humain, atouts économiques

- Objectif 5 : Renforcer la biodiversité en ville
- Objectif 6 : Construire une ville durable
- Objectif 7 : Contribuer à offrir des logements adaptés aux besoins et aux modes de vie de chacun
- Objectif 8 : Développer le tourisme à Angoulême
- Objectif 9 : Valoriser le pôle Magelis

3ème axe : Une ville active qui sait prendre le temps

Une Ville active c'est un territoire qui se mobilise collectivement en faveur du développement durable, dont les acteurs font des choix responsables dans leurs modes de consommation et de déplacement.

- Objectif 10 : Mieux articuler les temps de la ville et les temps de la vie
- Objectif 11 : Partager la rue
- Objectif 12 : Développer la diversité commerciale
- Objectif 13 : Pour une consommation autour de l'alimentation

4ème axe : Une ville exemplaire (volet interne)

La Ville d'Angoulême à travers les services qu'elle met en place emploie, consomme, produit des déchets...

Elle se doit d'être exemplaire dans ses pratiques et dans son fonctionnement en accompagnant ses agents et élus vers une plus grande prise en compte du développement durable.

- L'optimisation des déplacements
 - Objectif 14 : Limiter les déplacements et bien choisir son mode de transport
 - Objectif 15 : Faire évoluer l'usage de la voiture
 - Objectif 16 : Encourager l'usage des transports en commun
 - Objectif 17 : Encourager la pratique des modes doux (actifs)

- Le bien être et l'épanouissement au travail
 - Objectif 18 : Renforcer la motivation collective
 - Objectif 19 : Renforcer la motivation individuelle
 - Objectif 20 : Encadrement et management
 - Objectif 21 : Organisation et conditions de travail
 - Objectif 22 : Savoir vivre en collectivité

- Réduction des déchets et de la consommation de fluides
 - Objectif 23 : Réduire la consommation de papier et les impressions
 - Objectif 24 : Améliorer le tri des papiers et des déchets issus des bureaux
 - Objectif 25 : Réduire la consommation de fluides
 - Objectif 26 : Mieux gérer la fin de vie des vêtements de travail

 - Objectif 27 : La commande publique responsable
 - Objectif 28 : Animer le groupe des référents interne

État d'avancement du projet

Démarrage Diagnostic Plan d'actions Réalisation Bilan

Suite au changement d'équipe municipale, l'Ifrée - aux côtés de la Mission Développement durable de la ville d'Angoulême - a conduit une série de 25 entretiens auprès des 12 Adjointes au maire et de 13 conseillers municipaux dont les délégations semblaient proches des axes de l'Agenda 21 local afin d'échanger sur cet Agenda 21 approuvé à l'unanimité lors du Conseil Municipal de février 2013.

Les objectifs :

- permettre aux élus d'identifier en quoi l'Agenda 21 les concerne aujourd'hui et demain, de manière concrète et précise, et comment cela peut se traduire dans leurs délégations respectives ;
- identifier les réorientations et réajustements de la démarche au regard des attentes de la nouvelle équipe municipale ;
- sensibiliser, impliquer les nouveaux élus, les aider à s'approprier la démarche en cours ;
- contribuer à créer du lien entre les élus, les délégations, les services de la Ville.

Est issue de ce travail une série de recommandations qui est en cours de mise en œuvre depuis le début 2015 :

- redéfinition du pilotage ;
- priorisation des actions à mener au regard du nouveau projet municipal ;
- remobilisation des acteurs et habitants : mise en place d'une Commission extra municipale développement durable ;
- révision et renforcement du plan de communication ;

- capitalisation des expériences en cours ;
- sensibilisation auprès des élus : Une ½ journée thématique par trimestre : découverte d'initiatives, échanges avec des pairs, rencontre, visite de site... ;
- mobilisation des habitants: Développement des actions d'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

Calendrier de mise en œuvre

Les éléments de calendrier ci-dessous concernent le pilotage de la démarche dans sa globalité et non pas le calendrier de chacun des projets Agenda 21.

L'année 2015 correspond à la dernière année de mise en œuvre des actions.

La période pré-électorale ainsi que la mise en place de la nouvelle équipe municipale et la réorganisation des services municipaux encore en cours a ralenti la conduite des projets. De ce fait, la programmation 2015 définie sur la base des entretiens avec les élus et de l'articulation avec le projet municipal a prévu des regroupements de certains projets autour de réalisations phares conjointes.

De plus, le GrandAngoulême lançant son Agenda 21, la Ville d'Angoulême – représentée par sa Mission Développement durable - prévoit de contribuer activement à cette démarche communautaire.

- **Avril** : Mise en place de la Commission extramunicipale du développement durable
- **Avril** : Révision du plan de communication de l'Agenda 21
- **Avril-Mai** : Lancement d'un nouvel appel à candidature pour le renouvellement des référents Agenda 21 interne
- **Mars-Juin** : Définition du système d'évaluation
- **Juin-Octobre** : Réalisation de la capitalisation des actions de l'Agenda 21
- **Fin 2015** : Forum participatif de partage de l'Agenda 21

Moyens dédiés pour réaliser l'agenda 21 local (financiers, humains, partenariats, etc)

Moyens humains :

- Un ingénieur principal à temps plein.
- Un apprenti BPJEPS EDDD embauché le 1er novembre 2014.
- Une stagiaire du 1er novembre au 12 décembre 2014 et du 16 mars au 03 avril 2015 sur le jardinage participatif.

Partenariats :

Convention de partenariat avec financement:

- Partenariat avec **l'Ifrée** : 20 000€ en 2015
- Partenariat avec **Charente Nature** dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale : 11 400€ en 2015
- Partenariat avec **Unis-Cité** dans le cadre du projet Stop gaspi (lutte contre le gaspillage alimentaire) avec l'intervention de 5 jeunes en service civique : 4 000€ en 2015

- Partenariat avec Revi + entreprise d'insertion dans le cadre de l'Agenda 21 interne : 1 500€

Avec convention mais non financier :

Partenariat avec l'association **Vélocité de l'Angoumois** dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Vélo.

Education nationale : Jean-Christophe Hortolan

Partenariat avec des structures de l'enseignement supérieur :

IUT d'Angoulême

Dans le cadre de la biodiversité :

Equipe projet biodiversité : GrandAngoulême, 4 habitants, les 5 MJC CSCS de la Ville, l'association charentaise des apiculteurs, Lycée Guez de Balzac, CREN, les jardins d'Isis.

Dans le cadre de la consom'action :

Equipe projet : GrandAngoulême, les colibris, la MAB, la Chambre d'agriculture, le SEL, la Maison des peuples et de la Paix, les 5 MJC CSCS de la Ville, les Petits Débrouillards, ADEME, DRAAF

Dans le cadre de la jeunesse et du logement : Bailleurs sociaux, CIJ, CCAS, FJT.

Dans le cadre de la commande publique responsable : GrandAngoulême et les communes de l'agglomération, RGO et Chambre d'agriculture.

Dans le cadre du Climat et de l'énergie : GrandAngoulême, Espace Info Energie du CAUE (organisation de la fête de l'énergie et de balades thermographiques), SCIC Poitou-Charentes Energies renouvelables

Dans le cadre de la lutte contre l'isolement : Mobilisation de l'ensemble des acteurs contribuant à la lutte contre l'isolement dans le cadre d'une définition commune mais aussi pour la construction d'un atlas.

Dans le cadre du tourisme : Partenariat avec l'**Office du tourisme** et l'association **Via Patrimoine** pour la réalisation de balades à vélo de découverte du patrimoine angoumois.

Dans le cadre du commerce: Associations de commerçants et chambres consulaires

Les partenariats qui restent à mobiliser : Entreprises de l'image mais dont la mobilisation a été réalisée dans le cadre des Assises de la Culture en cours d'articulation avec l'Agenda 21.

Résultats obtenus

Sur la démarche globale :

Suites aux entretiens réalisés par l'Ifrée auprès des élus de la majorité : production d'un rapport de recommandations sur les suites à donner à la démarche. Traduction de ces recommandations dans le calendrier de l'Agenda 21.

Exemples d'avancement : Un par axe

Axe1 : Une ville solidaire ici et ailleurs

Action n°3 : Lutter contre l'isolement

- Réalisation d'une étude sur la notion d'isolement : enquête auprès des acteurs et de personnes souffrant d'isolement et organisation d'un séminaire partenarial sur l'isolement,

- Expérimentation d'un réseau de veille sociale à l'échelle du quartier de St Cybard,
- Mise en place du dispositif Voisins solidaires qui poursuit la démarche engagée.

Axe 2 : Une ville ouverte qui valorise ses richesses

Action n°5 : Renforcer la biodiversité en ville

- Mise en place et animation d'une équipe projet biodiversité.
- Signature d'une convention de partenariat avec Charente Nature 2014-2015
- Lancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale

L'Atlas de la Biodiversité Communale :

Phase 1 : Inventaires faunistique et floristique sur les sites d'intérêt patrimonial

Phase 2 : Animations pédagogiques

D'octobre à décembre 2014, 11 classes ont bénéficié de deux animations pédagogiques délivrées par les animateurs de Charente Nature : maternelle Alain Fournier (Grande Section), Charles Perrault (GS), Paul Bert (CE1), Marie Curie (CP et CE1), Cézanne Renoir (CP), Mario Roustan (CE2/CM1), Ronsard (CP), Jules Ferry (CE1/CE2), George Sand (CM1/CM2), St Exupéry (GS)

Phase 3 : Enquête participative

Décembre 2014-Février 2015 : Enquête participative oiseaux à la mangeoire : Mobilisation des habitants pour compter les oiseaux qui se nourrissent à leur mangeoire

- 22 novembre à (et avec) la MJC Louis Aragon. Une quarantaine de familles ont participé à ce temps convivial autour de : construction de mangeoires, reconnaissance des oiseaux, fabrication d'origamis et mobile oiseaux...
- Soirée du 5 décembre : Conférence diaporama sur les oiseaux avec le Comité de quartier du Petit Fresque

Phase 4 : Actions de sensibilisation

Sorties biodiversité :

- **Mai** : Plantes comestibles et médicinales à ma Campagne ; et découverte du bois Frégeneuil
- **Juin** : Biodiversité ordinaire au Jardin Vert ; Portes ouvertes au Service espaces verts ; Dcouverte du Bois de Saint Martin
- **Sept.** : Soirée Chauves-souris à St-Cybard : Plus de 100 participants ! Du jamais vu !

Axe 3 : Une ville active qui sait prendre le temps

Action n°13 : Pour une consom'action autour de l'alimentation

Mise en œuvre du projet Stop gaspi subventionné par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet régional sur le gaspillage alimentaire.

La Ville d'Angoulême s'attaque au gaspillage alimentaire dans ses restaurants scolaires. Elle poursuit ainsi les engagements de sa charte « *Bien manger à l'école c'est l'affaire de ma commune* » et de son Agenda 21.

3000 repas sont produits et servis quotidiennement. La Ville a donc décidé de mener des actions sur une école pilote, Victor Hugo qui sert 200 repas par jour. L'objectif de ce projet **STOP GASPI** : identifier les sources de gaspillage alimentaire et les réduire. Les résultats obtenus pourront ensuite être reproduits aux 30 autres écoles de la Ville.

Réalisation des diagnostics :

Au niveau du service restauration scolaire : identification des sources de gapissage.
Caractérisation et pesée des déchets issus de deux repas.

Mise en place des animations pédagogiques auprès des enfants avec les interventions de l'association les Petits Débrouillards, d'une diététicienne, de 5 volontaires en service civique avec Unis-Cité.

Cf. Annexes.

Facteurs de réussite ou freins éventuels identifiés

Territorial :

Facteurs de réussite :

- Une mission positionnée depuis le dernier trimestre 2014 en rattachement direct au DGS ;
- Des partenariats solides avec des acteurs diversifiés du territoire ;
- Participation sous l'ancienne équipe municipale de l'opposition à l'instance de pilotage ;
- Redynamisation de la démarche dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau projet municipal ;
- 3 projets sont pilotés par des équipes projets participatives (élus, agents, partenaires, acteurs et habitants). Les résultats positifs obtenus sur ces projets montrent tout l'intérêt de ce mode de pilotage ;
- La reconnaissance « Agenda 21 local France » valorise le travail mené.

Freins :

- Retard pris dans le cadre de la période pré-electorale et de la mise en place de la nouvelle équipe municipale
- Manque de communication dans le cadre de la mise en œuvre

Interne :

Facteurs de réussite :

- Transversalité : L'implication dans la démarche d'une vingtaine d'agents référents Agenda 21 interne apporte une plus-value au projet en renforçant sa transversalité ;
- La reconnaissance « Agenda 21 local France » valorise le travail mené ;
- Les premières mises en œuvre confortent les agents dans leurs engagements (Fête de la bonne humeur, semaine de la mobilité...).

Financements de l'État obtenus

Avez-vous déjà bénéficié d'un soutien de l'État pour votre démarche Agenda 21 local ? **Oui**

Si oui, précisez quels sont les financements que vous avez obtenus (rajouter autant de lignes que nécessaire) :

Année	Intitulé des actions financées	Montant accordé	Bilan transmis ? (oui/non)
2014	Coordination de l'agenda 21 local	10000	oui
2014	Atlas de la biodiversité communale : sensibilisation et mobilisation des acteurs et habitants	5000	oui
2013	Coordination de l'agenda 21 local	13000	oui
2012	Coordination de l'agenda 21 local	12000	oui
2009	Subvention développement durable	9000	oui

III.1 Demande d'accompagnement de l'État en 2015 pour soutenir la démarche Agenda 21 local

Si votre projet pour 2015 se développe dans plusieurs catégories d'actions au titre du présent dossier de demande, veuillez à renseigner autant de fiches « III. Demande d'accompagnement de l'État en 2015 pour soutenir la démarche Agenda 21 local » que nécessaire, en se limitant à 1 fiche par catégorie d'actions maximum.

Intitulé de l'action

Evaluation, capitalisation de l'agenda 21

Catégorie de l'action (Ne cocher qu'une seule catégorie)

- Ingénierie dédiée à l'Agenda 21 local (uniquement pour les Communes et Communautés de communes)
- Soutien méthodologique
- Mise en place de dispositifs d'évaluation
- Démarches ou actions transversales d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Actions structurantes favorisant le développement d'une économie verte sur le territoire

Objectifs de l'action

- a) Poser les bases du système d'évaluation de l'Agenda 21
- b) Partager les résultats des actions de l'Agenda 21
- c) Poursuivre la mobilisation des acteurs en coproduisant le système d'évaluation

Contexte et description de l'action

Suite au changement de municipalité le Maire Xavier Bonnefont a confirmé sa volonté de poursuivre et d'amplifier l'engagement de la Ville en faveur du développement durable à travers l'Agenda 21. **Il s'agit de saisir l'opportunité de cet Agenda 21 pour y inscrire les objectifs municipaux dans une perspective de développement durable.** Les ambitions sont de mettre en œuvre des actions concrètes et évaluables et rendre visible cet engagement auprès des agents, mais aussi des acteurs socio-économiques et des citoyens du territoire.

La Ville a demandé à l'Ifrée - dans le cadre de la convention de partenariat liant les deux structures depuis 2013 - de mener des entretiens individuels auprès de l'ensemble des adjoints et de conseillers municipaux dont les délégations semblent être au plus proches des axes de l'Agenda 21. Ce travail a donné lieu à des recommandations pour la poursuite et le renforcement de l'Agenda 21 tant au niveau de sa démarche globale qu'au niveau des projets à conduire.

Suite à cette démarche, la Ville souhaite conserver la mobilisation des acteurs et habitants qui a été initiée lors de la construction de l'Agenda 21 et poser les bases de son évaluation.

L'agenda 21 ayant été approuvé pour 3 ans (février 2013- février 2016), il s'agit, en cette dernière année de mise en œuvre, de co-construire le système d'évaluation de l'Agenda 21 ainsi que la capitalisation des projets menés.

Pour ce faire l'équipe municipale a décidé de la mise en place d'une Commission extra municipale développement durable qui sera chargée en 2015 de co-construire ces outils pour le volet territorial.

Concernant le volet interne, les référents Agenda 21 interne seront renouvelés, suite notamment à la réorganisation des services, et seront accompagnés pour mener une démarche identique à celle de l'Agenda 21 territorial mais sur l'axe 5 correspondant à l'Agenda 21 interne.

Durée de l'action et calendrier de mise en œuvre

Durée de l'action : de mars au 31 décembre 2015

- **Mars-Avril** : construction du programme de travail de la Commission extramunicipale développement durable et construction du programme de travail des Référents Agenda 21 au regard de l'évaluation et de la capitalisation
- **30 mars** : Délibération au Conseil Municipal pour la mise en place de la Commission extra municipale développement durable
- **Avril** : 1ère Commission extra municipale : rappel de la construction de l'Agenda 21 ; présentation de la programmation 2015 de l'Agenda 21, focus sur des actions en cours d'élaboration.
- **Mai** : 2ème Commission extra municipale
- **Juin** : 3ème Commission extra municipale
- **Juillet-Septembre**: Travail de capitalisation
- **Septembre** : 4ème Commission extra municipale
- **Dernier trimestre 2015** : Forum participatif pour le partage des résultats de l'Agenda 21

Moyens dédiés pour réaliser l'action (financiers, humains, partenariats, etc)

1/5ème du temps de l'Ingénieur chargé de la Mission Développement durable.

Partenariats :

Mise en place d'une Commission extra municipale développement durable. En 2015 cette commission aura pour mission de co-construire avec la Ville le système d'évaluation et un rapport de capitalisation.

Partenariat : dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Ifrée.

Moyens financiers :

- 5 000€ de la convention de partenariat avec l'Ifrée sera consacrée à cette mission.
- Prestation de services communication : 2000€

Budget prévisionnel de l'action

CHARGES PRÉVISIONNELLES			PRODUITS PRÉVISIONNELS			
Désignation	Montant (en €)	%	Désignation	Montant (en €)	%	Acquis / sollicité *
Prestations de services	7000	39,4	Autofinancement	7770	43,73	
Matières et fournitures			Subventions publiques			
Locations			. Fonds européens			
Déplacement, missions			. État (sollicitées)	10000	56,27	
Charges de personnel	10770	60,6	. Région :			
Autres (Préciser) :			. Département			
Autres (Préciser) :			Intercommunalité			
Autres (Préciser) :			. Autres (préciser)			
			Subventions privées			
			. Fondation (Préciser)			
			. Autres (Préciser)			
			Autres (Préciser)			
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	17770	100	TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	17770	100	

* à la date de dépôt du dossier

Évaluation

Méthode :

Méthode de co-construction du système d'évaluation et du système de capitalisation

Résultats :

- Définition des points à évaluer, ainsi que des critères et des indicateurs d'évaluation pertinents ;
- Partage entre les acteurs du système d'évaluation ;
- Réalisation des fiches de capitalisation des actions de l'Agenda 21 ;
- Diffusion de la capitalisation.

Indicateurs de suivi :

- Participation des acteurs à la démarche ;
- Nombre d'heures consacrées par les acteurs à la démarche.

Valorisations envisagées

- Le système d'évaluation sera utilisé début 2016 pour produire l'évaluation de la démarche Agenda 21 et ainsi préparer la future démarche développement durable de la Ville.

- Cette démarche fera l'objet d'une fiche de capitalisation qui pourra être diffusée au niveau du réseau Agenda 21 animé par la DREAL Poitou-Charentes.
- Un forum sera organisé fin 2015 pour mobiliser tous les acteurs et habitants dans un souci de co-responsabilité sur la base de la capitalisation produite.

III.2

Demande d'accompagnement de l'État en 2015 pour soutenir la démarche Agenda 21 local

Intitulé de l'action

Accompagnement au jardinage partagé et pédagogique

Catégorie de l'action (Ne cocher qu'une seule catégorie)

- Ingénierie dédiée à l'Agenda 21 local (uniquement pour les Communes et Communautés de communes)
- Soutien méthodologique
- Mise en place de dispositifs d'évaluation
- Démarches ou actions transversales d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Actions structurantes favorisant le développement d'une économie verte sur le territoire

Objectifs de l'action

- a) Développer le jardinage partagé
- b) Mobiliser les habitants autour du jardinage responsable
- c) Sensibiliser tous les habitants au jardinage

Contexte et description de l'action

Dans le cadre des projets n°5 « *Renforcer la biodiversité en ville* » et n°13 « *Consom'action autour de l'alimentation* » une stratégie en faveur du développement du jardinage partagé et responsable est en cours de construction.

Elle mobilise des acteurs divers : écoles, CSCS, l'association Charente Nature, les Jardins d'Isis, des habitants, les Comités de quartier.

Un diagnostic du jardinage partagé a été réalisé par la Mission développement durable fin 2014.

Volet jardinage partagé habitants :

Il relève l'émergence de projets dans les quartiers :

- Secteur Ouest : jardin partagé en cours d'aménagement sur Basseau (ORU) : lancé et piloté par des habitants,
- jardin partagé sur 400m2 en cours de mise en place sur le quartier St Cybard lancée par le CSCS Rives de Charente avec la mobilisation de l'APF et du Club Seniors,
- jardin partagé sur le quartier Bel Air Grand Font : pilotage par un groupe d'habitants qui a mis en place et utilise deux composteurs collectifs et par le CAJ de la Grand Font,
- reconquête d'un jardin partagé à Ma Campagne (ex zone ORU) aménagé par la Ville, par le collectif des locataires.

Dans le cadre de ce projet la Ville souhaite définir sa stratégie d'accompagnement des jardins partagés.

Afin d'accompagner au mieux les structures, la Ville souhaite :

- co-construire avec les acteurs une charte du jardinage naturel ;
- proposer une formation-action aux acteurs impliqués sur la mise en place et l'animation de jardins partagés (acteurs des MJC, APF, habitants). Cette formation permettra de les aider à concevoir la forme et les modalités d'utilisation partagée du jardin les plus adaptées à leur projet. (2 jours)
- proposer des animations d'EEDD : de l'Apprenti de la Mission développement durable, des Jardins d'Isis et de Charente Nature (cours de jardinage au naturel) qui se dérouleront de manière tournante sur les différents jardins. Afin d'appeler la mobilisation de tous, les habitants ne participant pas à un jardin partagé pourront également s'inscrire à certaines de ces animations.

Volet pédagogique avec les écoles :

Dans le cadre de sa politique développement durable la Ville d'Angoulême propose aux classes élémentaires des activités de sensibilisation à des thématiques en lien avec le développement durable. Les activités peuvent s'insérer :

- dans les disciplines existantes : programmes et enseignements par le biais de thèmes tels que le commerce équitable, l'eau ;
- à des moments spécifiques : visite d'un jardin pédagogique, participation à la manifestation « Apidays »

Concernant le jardinage il s'agit d'interventions pédagogiques d'un agent du Service Espaces Verts (qui mène ce type d'actions depuis environ 8 ans). Au fil des années ces interventions se sont étoffées jusqu'à prévoir un mi-temps de cet agent consacré au programme pédagogique « Jardinons à l'école et dans les crèches ».

Ses interventions se font sous diverses formes, en adaptation au projet de la structure et aux actions déjà menées :

jardins de poche, collage sur bois, land art, compositions florales, centre de table pour Noël, atelier boutures, semis d'aromates, travail autour du potager, plantation de bulbes et de fleurs, tableaux végétaux, réalisation de boîtes à insectes, de mobiles, de mangeoires pour oiseaux, visite des serres .

Depuis 4 ans ces animations réalisées dans les écoles et les crèches sont complétées par des visites du jardin pédagogique réalisé par les agents dans le Service Espaces verts.

La visite du jardin dure 2h et offre aux classes participantes l'occasion d'un temps de découvertes de problématiques environnementales.

Au delà de ces interventions, la Ville souhaite développer un classeur comprenant des ressources sur le jardinage pédagogique afin de le proposer aux acteurs associatifs et aux équipes enseignantes de la ville (démultiplication de l'action).

Durée de l'action et calendrier de mise en œuvre

- **Mars**: Présentation aux acteurs du diagnostic du jardinage partagé
- **Mars-avril** : Elaboration du classeur jardinage pédagogique pour les écoles
- **Avril-septembre** : Co-construction charte sur le jardinage naturel
- **Mai** : Diffusion du classeur aux écoles
- **Mai -octobre** : Cours de jardinage au naturel
- **Mai-juin** : Formation action pour les porteurs de jardins partagés
- **Novembre-Décembre** : capitalisation de la démarche

Moyens dédiés pour réaliser l'action (financiers, humains, partenariats, etc)

1/5 du temps de l'ingénieur en charge de la Mission développement durable
Mi temps d'un agent de Maîtrise du service Espaces Verts
1/5 du temps apprenti Mission développement durable

Partenariat avec les CSCS, l'ARU, des directeurs d'écoles.

Prestations : Charente Nature, Les Jardins d'Isis

Budget prévisionnel de l'action

CHARGES PRÉVISIONNELLES			PRODUITS PRÉVISIONNELS			Acquis / sollicité *
Désignation	Montant (en €)	%	Désignation	Montant (en €)	%	
Prestations de services	9000	22,8	Autofinancement	29470	74,66	
Matières et fournitures	1000	2,5	Subventions publiques			
Locations			. Fonds européens			
Déplacement, missions			. État (sollicitées)	10000	25,34	
Charges de personnel	29470	74,7	. Région :			
Autres (Préciser) :			. Département			
Autres (Préciser) :			Intercommunalité			
Autres (Préciser) :			. Autres (préciser)			
			Subventions privées			
			. Fondation (Préciser)			
			. Autres (Préciser)			
			Autres (Préciser)			
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	39470		TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	39470	100	

* à la date de dépôt du dossier

Évaluation

Méthode :

Méthode projet : diagnostic sur le jardinage réalisé fin 2014, définition de la stratégie d'actions mars-avril, accompagnement des acteurs, réalisation des outils.

Résultats :

- Des jardins partagés sont installés et utilisés sur le territoire
- Les habitants sont sensibilisés aux méthodes de jardinage alternatives et respectueuses
- Réalisation d'un classeur d'accompagnement pour la mise en œuvre des jardins pédagogiques dans les écoles

Indicateurs de suivi :

- Nombre de jardins partagés
- Surface des jardins partagés

- Nombre de jardiniers (partagés) – et/ou familles
- Nombre d'enfants sensibilisés au jardinage
- Proportion d'écoles disposant d'un jardin pédagogique

Valorisations envisagées

- Diffusion du diagnostic réalisé sur le jardinage partagé à Angoulême
- Diffusion du classeur d'accompagnement pour la mise en œuvre des jardins pédagogiques dans les écoles
- Réalisation d'un film sur le jardinage partagés à Angoulême

III.3

Demande d'accompagnement de l'État en 2015 pour soutenir la démarche Agenda 21 local

Si votre projet pour 2015 se développe dans plusieurs catégories d'actions au titre du présent dossier de demande, veuillez à renseigner autant de fiches « III. Demande d'accompagnement de l'État en 2015 pour soutenir la démarche Agenda 21 local » que nécessaire, en se limitant à 1 fiche par catégorie d'actions maximum.

Intitulé de l'action

Etude de faisabilité sur la cohabitation intergénérationnelle

Catégorie de l'action (Ne cocher qu'une seule catégorie)

- Ingénierie dédiée à l'Agenda 21 local (uniquement pour les Communes et Communautés de communes)
- Soutien méthodologique
- Mise en place de dispositifs d'évaluation
- Démarches ou actions transversales d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Actions structurantes favorisant le développement d'une économie verte sur le territoire
- Actions innovantes

Objectifs de l'action

- a) Mesurer la pertinence de la mise en place d'un service de cohabitation intergénérationnelle
- b) Identifier les acteurs potentiels du projet
- c) Préparer les partenariats à développer

Contexte et description de l'action

Dans le cadre des projets n°2 « *Conforter la place importante de la jeunesse* », n°3 « *Lutter contre l'isolement* » et n°7 « *Contribuer à offrir des logements adaptés aux besoins et modes de vie de chacun* » une action phare entre en phase d'étude en 2015 : cohabitation intergénérationnelle.

Il s'agit de réaliser une étude de faisabilité reposant sur les phases suivantes :

- Identification et recensement du public concerné par cette action (retraités, travailleurs précaires, étudiants...) : incapacité à se loger pour les uns et à sa maintenir dans le logement pour les autres : enquête ;
- Analyse benchmarking des expériences initiées en France avec visite notamment de l'expérience menée à La Rochelle ;
- Organisation d'un séminaire avec retour d'expériences d'autres collectivités pour les acteurs du territoire ;
- Aide au montage du projet : repérage du porteur de projet.

Durée de l'action et calendrier de mise en œuvre

Calendrier 2015 :

- **Mai-septembre** : Benchmarking et Identification et recensement du public concerné :
- **Octobre** : séminaire
- **Novembre-décembre** : aide au montage du projet

Moyens dédiés pour réaliser l'action (financiers, humains, partenariats, etc)

1/12ème du temps de l'ingénieur en charge de la Mission développement durable

1/5ème de la convention de partenariat avec l'Ifrée : 4000 €

Partenariat avec le CCAS, le FJT, les bailleurs, Mission locale, CROUS

Elue référente : Anne-Laure WILLAUMEZ

Budget prévisionnel de l'action

CHARGES PRÉVISIONNELLES			PRODUITS PRÉVISIONNELS			Acquis / sollicité *
Désignation	Montant (en €)	%	Désignation	Montant (en €)	%	
Prestations de services	4000	41,24	Autofinancement	4700	48,45	
Matières et fournitures	500	5,15	Subventions publiques			
Locations			. Fonds européens			
Déplacement, missions	700	7,22	. État (sollicitées)	5000	51,55	
Charges de personnel	4500	46,39	. Région :			
Autres (Préciser) :			. Département			
Autres (Préciser) :			Intercommunalité			
Autres (Préciser) :			. Autres (préciser)			
			Subventions privées			
			. Fondation (Préciser)			
			. Autres (Préciser)			
			Autres (Préciser)			
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	9700	100	TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	9700	100	

* à la date de dépôt du dossier

Évaluation

Méthode :

Méthode projet participative avec les acteurs. Enquête auprès des acteurs.

Résultats :

- Les acteurs potentiels sont identifiés

- Les bénéficiaires potentiels du service sont identifiés
- Une analyse d'expériences d'autres territoire est partagée avec les acteurs
- La Ville dispose de partenariats solides sur ce sujet

Indicateurs de suivi :

- Nombre de bénéficiaires potentiels ayant répondu à l'enquête
- Nombre de partenaires mobilisés

Valorisations envisagées

- Diffusion du diagnostic réalisé aux acteurs
- Réalisation d'un document de capitalisation disponible pour les autres territoires

IV. Déclaration sur l'honneur

Je soussigné, M. Xavier BONNEFONT
représentant(e) légal(e) ayant qualité pour m'engager juridiquement,

Déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant; et plus généralement au regard de l'ensemble des législations fiscales et sociales ;

Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès des financeurs publics ;

Sollicite auprès des services de l'État pour la réalisation des actions présentées, **une subvention d'un montant total de : 25 000€**, répartie comme suit :

- 10 000 €, pour l'action «**Evaluation, capitalisation de l'agenda 21** »,
- 10 000 €, pour l'action « **Accompagnement au jardinage partagé et pédagogique** »,
- 5 000 €, pour l'action « **Etude de faisabilité sur la cohabitation intergénérationnelle** »,

Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire de la collectivité (joindre le RIB) :

Nom du titulaire du compte : TRESORERIE PRINCIPALE MUNICIPALE

Banque : TRESOR PUBLIC Domiciliation : BDF ANGOULEME

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30001	129	00000050007	88

M'engage à :

- **faire suivre une formation qualifiante à l'accompagnement de la démarche au chargé de mission en charge de l'Agenda 21**,
- **participer activement au réseau « Agenda 21 local » mis en place par l'État** et qui regroupe les collectivités engagées dans une démarche de développement durable, des représentants de la société civile et les services de l'État.

Fait, le _____ à Angoulême

Cachet :

Nom et signature du représentant légal :

Vous devez être en mesure de répondre à toute vérification et de fournir tout document relatif à votre dossier que l'administration pourra vous demander. L'Etat se réserve le droit d'effectuer tout contrôle qu'il jugera opportun.

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

V. Pièces à joindre à votre demande

Attention : L'instruction ne débutera qu'à la complétude du dossier et à la réception de la totalité des pièces mentionnées ci-dessous :

X un courrier de demande adressé à Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Poitou-Charentes

X l'exemplaire original du dossier de candidature daté, tamponné et signé,

X la copie de la décision de l'instance délibérante décidant de l'engagement de la collectivité dans la démarche Agenda 21 local ,

X la copie de la décision de l'instance délibérante décidant de l'engagement de la collectivité à candidater à l'appel à reconnaissance nationale du MEDDE dans un délai maximum de 3 ans ou à défaut, un extrait du compte-rendu de la réunion de l'assemblée délibérative ou du conseil municipal durant lequel le sujet a été débattu,

X la copie de la décision de l'instance délibérante décidant de la réalisation des actions présentées dans le présent dossier de demande et autorisant à candidater au 7^{ème} appel à projets de l'État « Accompagnement des démarches « Agenda 21 local » en Poitou-Charentes en 2015 »

X un Relevé d'Identité Bancaire au nom du bénéficiaire de l'aide,

pour une demande de soutien à un poste « chargé de mission Agenda 21 » : la fiche de poste ou l'offre d'emploi avec la date d'embauche prévue.

si concerné et si non encore transmis, le bilan (technique et financier) des actions financées par l'État les années précédentes.

N'oubliez pas d'envoyer en plus de la version papier, la version informatique (non .pdf) du présent dossier à l'adresse suivante : scte.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr

Le Service Connaissance des territoires et évaluation (SCTE) de la DREAL Poitou-Charentes pourra demander, si nécessaire, des pièces complémentaires dans le cadre de l'instruction des demandes.